

COMMUNIQUE – 29 septembre 2017

Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat en charge du Logement, a signé ce jeudi 28 septembre à Strasbourg un troisième Plan Bois Construction, à l'invitation du CSF Bois et des organisations professionnelles et interprofessionnelles forêt bois.



Ce jeudi le Secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, a été reçu près de Strasbourg par les représentant de la filière bois nationale et régionale pour un programme comportant la visite d'un programme de logements en bois en accession, d'une crèche (réalisation lauréate du prix régional de la construction bois) et la signature d'un troisième Plan Bois Construction.

Trois Plans Bois Construction successifs ont été élaborés et

cofinancés à part égale entre l'Etat, le Codifab et France Bois Forêt.

Le premier Plan a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment.

Le second Plan Bois a permis le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation compte tenu des avantages du bois pour la rénovation énergétique, la surélévation et l'extension. Il s'est attaché aussi à renforcer l'attractivité des métiers de la filière bois.

Le troisième plan bois dont l'engagement va être signé ce jour est résolument tourné vers l'accompagnement des besoins de la Maîtrise d'Ouvrage et le porté à connaissance vers les bureaux d'études, bureaux de contrôle, assureurs.

L'occasion pour Ministre de rappeler son rapport personnel à la filière forêt-bois.

Et d'annoncer « un nouveau cap : le Plan bois III pour changer d'échelle et massifier l'usage du bois dans la construction ».

Dans la suite des travaux menés depuis 6 mois entre les organisations professionnelles impliquées dans le Défi 4 « construction » du CSF Bois et les services du ministre, Julien Denormandie a promis de prendre « les orientations législatives et réglementaires qui devront permettre de faciliter le recours au bois dans la construction. Le prochain projet de loi logement constituera un vecteur législatif opportun ».

Partant de propositions élaborées par le CSF Bois, la concertation menée entre les organisations professionnelles au sein du Défi 4 a permis d'arriver à une plateforme commune d'évolutions réglementaires souhaitées par les professionnels et maintenant intégrées du côté ministériel à l'agenda d'élaboration de la prochaine loi logement.

Les signataires :

- Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires
- Luc CHARMASSON, Vice Président du Comité Stratégique de Filière Bois,
- Philippe ROUX, Président de l'Union des Métiers du Bois Fédération Française du Bâtiment,
- Jean-Marc DESMEDT, Président de l'Union Nationale Artisanale Charpente Menuiserie Agencement Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises,
- Christian LOUIS-VICTOR, Président de l'Union des Industriels et Constructeurs Bois.

Les financeurs du Plan Bois 3 :

- Ministères : MCT, MELT, MAA
- Codifab, France Bois Forêt



Contact:

Luc Charmasson, Vice-Président du CSF Bois I.charmasson@gipen.fr